

IL FAUT CHATIER LES CRIMINELS

Le Carnet de la Semaine (général E. Dubois) : *le 1er au 15 juillet*

Déjà en présence de nouveaux crimes furets en Arménie et à Constantinople, les alliés n'ont-ils pas déclaré qu'ils tiendraient personnellement responsables desdits crimes le gouvernement et les généraux ottomans ? Pourquoi semblable mesure ne serait-elle pas prise à l'égard des commandants dont les crimes contre l'humanité et la civilisation dépassent en horreur les atrocités turques ?

Pourquoi à la fin de cette guerre qui, coûte que coûte, devra se terminer par l'écrasement des trois Empires coalisés qui ont jeté un défi au monde entier, pourquoi le Tribunal suprême international de La Haye ne serait-il pas appelé à juger les crimes de droit commun qui ont soulevé la réprobation universelle, les actes de violation des lois qu'il est chargé de faire observer ?

Des assassins, des incendiaires et des bandits, tels qu'un général Stenget faisant achever des blessés ou un kaiser ordonnant de détruire les édifices civils et religieux, de martyriser femmes et enfants, de couler le *Lusitania*, uniquement pour la satisfaction d'accumuler ruines sur ruines et de venger des insuccès dont l'orgueil allemand a pu souffrir ! — tous ces crimes échapperait impunément au châtiment mérité !

Il y a un siècle, Napoléon I^e était exilé à Sainte-Hélène parce qu'on voyait en lui un danger pour la paix européenne ; et aujourd'hui Guillaume II ne serait pas châtié, après tant d'infamies commises sur ses ordres et sous sa haute direction !

Des sanctions sont nécessaires, parce qu'elles soulèveront prévenir le débordement de crimes monstrueux.